



**Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000**  
**« Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines »**  
**29 Novembre 2016**

Présents :

Andréa Kiss (Mairie du Haillan) ;  
Annabel Albrech (Mairie du Haillan) ;  
Jean-Marie Deluche (Mairie de Blanquefort) ;  
Sandra Dartigues (Mairie d'Eysines) ;  
David Martin (maraicher) ;  
Nicolas Capeyron (maraicher) ;  
Diane-Laure Sorrel (SMIDDEST) ;  
Anne-Juliette Guichet (Fédération de la Pêche) ;  
Emmanuel Robin (Fédération Départementale des Chasseurs) ;  
Christophe Coïc (Cistude Nature) ;  
Fabien Egal (ADPAG) ;  
Michel Fargeot (Suez) ;  
Nicolas Klein (DDTM) ;  
Catherine Delaloy (Bordeaux Métropole) ;  
Elise Génot (Bordeaux Métropole) ;  
Ronja Mattmann (Bordeaux Métropole) ;  
Fabrice Demarty (Bordeaux Métropole) ;  
Joël Eoche (Bordeaux Métropole) ;  
Yves Suffran (Bordeaux Métropole).

Mme. Andréa Kiss a présidé ce COPIL du « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines ». Cette réunion s'est déroulée à la mairie du Haillan.

Dans un premier temps, un bilan des outils Natura 2000 a été présenté. Plusieurs participants ont fait remarquer que les contrats agricoles Natura 2000 (les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) étaient peu adaptés aux exploitations maraichères : lourdeurs et contraintes administratives, montants financiers faibles du fait des petites surfaces concernées, etc. En effet, la souscription aux MAEC passe par une déclaration à la PAC, ce que peu de maraichers font. A noter également que les montants de ces MAEC ne sont pas déterminés au niveau local, mais sont négociés à l'échelle nationale.

Il a également été question du piégeage au niveau de la vallée maraichère. Plusieurs espèces provoquent des dégâts notables sur les cultures, comme le lapin de garenne et le ragondin. L'ensemble des membres du COPIL a reconnu l'importance de mener une action homogène et concertée sur tout le bassin-versant. La convention que propose l'ADPAG aux communes volontaires est un premier outil en ce sens, qui encadre une participation aux frais de piégeage (de l'ordre de 3€ par ragondin ou rat musqué), mais qui est encore peu répandue (seulement trois communes signataires sur le site Natura 2000 des Jalles). Cette convention implique pour les communes une dépense annuelle de l'ordre de 2.000€ environ, qui peut significativement varier d'une année à l'autre. Pour rappel, chaque détenteur du droit de destruction est responsable des espèces nuisibles qui seraient présentes sur ses terrains.

Par rapport à la chasse, le sanglier reste un problème central pour ce site périurbain. Bordeaux Métropole et la Fédération Départementale des Chasseurs vont prochainement travailler sur une stratégie globale sur la gestion de la faune sauvage.

Une réflexion va être initiée en 2017, en collaboration avec le CEN Aquitaine, sur l'ensemble du bassin-versant des Jalles par rapport aux espèces exotiques envahissantes. L'objectif est de mettre en place une lutte concertée avec l'ensemble des gestionnaires. Les maraichers et les autres acteurs de terrain seront associés à ces démarches.

Les enquêtes dans le cadre de l'étude sur la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles aux risques d'inondation auront lieu en Décembre 2016, et seront effectuées par les étudiants de l'école Bordeaux Sciences Agro. Le but de ces entretiens est de mieux caractériser les contraintes et les attentes des agriculteurs par rapport à la réglementation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

En 2017, les six ponts routiers suivants seront équipés de franchissement sous-voirie pour la petite faune sauvage :

- Avenue du 11 Novembre, au niveau de la jalle du sable à Blanquefort ;
- Avenue des quatre ponts, au niveau de la jallère à Blanquefort ;
- Avenue du Général de Gaulle, au niveau des jalles du sable et de canteret à Blanquefort ;
- Route de Corbiac et rue Georges Clémenceau, à Saint-Médard-en-Jalles.



Ces travaux ont pour but de permettre le cheminement en toute sécurité, par rapport à la circulation automobile, des mammifères semi-aquatiques comme la Loutre et le Vison d'Europe. En effet, ces animaux couvrent de grandes distances et se déplacent principalement « au sec » en suivant les berges des cours d'eau.

Ces installations ont été programmées suite à une étude menée en interne par la Direction de la Nature. Ces encorbellements seront réalisés en collaboration avec le service des ouvrages d'arts de Bordeaux Métropole. A noter qu'une autre étude sur cette thématique sera menée par Cistude Nature, le CEN Aquitaine, et la SEPANSO, sur l'ensemble du territoire du Parc des Jalles.

Le prochain COPIL Natura 2000 devrait avoir lieu au cours du dernier trimestre 2017.

Contact : M. Yves SUFFRAN, animateur Natura 2000 ; 05.33.89.56.05. – [ysuffran@bordeaux-metropole.fr](mailto:ysuffran@bordeaux-metropole.fr)

